Groupe industriel des productions laitières
GIPLAIT

GROUPE LAIT "GIPLAIT/SPA"

CAPITAL SOCIAL : 2.501.000.000 DA

SIEGE SOCIAL : 1, PLACE SLIMANE HAMMADOUCHI HUSSEIN-DEY ALGER
☎ : 023.77.12.41-023.77.12.47&58-🖷 : 023.77.12.43/44 - e-mail : directiongenerale@giplait.dz
Registre de commerce n° 99 B 0009481 - Matricule Fiscal : 098216170016733

CAHIER DE CHARGES

D'APPEL A CANDIDATURE POUR ELABORATION D'UNE SHORT LIST DE FOURNISSEURS DE MATIERES PREMIERES LAITIERES

JANVIER 2021

GROUPE LAIT (GIPLAIT/SPA) COMMISSION DES MARCHES

ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DE CHARGES

Le présent cahier de charges a pour objet de définir la constitution et la présentation du dossier de candidature ainsi que les conditions d'éligibilité des candidats à l'inscription sur une short List de fournisseurs de matières premières laitières.

ARTICLE 02 : CONDITIONS GENERALES

Les candidatures ne seront retenues que dans le cas où elles remplissent l'ensemble des conditions exigées par le Groupe Lait **''GIPLAIT/Spa''** dans le cadre du présent cahier de charges.

ARTICLE 03 : ELIGIBILITE

L'appel à candidature ouvert faisant l'objet du présent cahier de charges s'adresse aux opérateurs qualifiés et spécialisés en la matière.

Pour être admis à participer au présent appel, les candidats devront apporter la preuve, qu'ils remplissent les conditions juridiques et financières requises et qu'ils ont les capacités nécessaires et les ressources suffisantes pour exécuter le marché.

Les sociétés en état de faillite ou de règlement judicaire ou ayant fait l'objet d'une condamnation, ne sont pas admises.

ARTICLE 04 : RETRAIT DU CAHIER DE CHARGES

Le retrait du cahier de charges par les opérateurs intéressés ou leurs représentants se fera par téléchargement sur le site web du Groupe Lait **''GIPLAIT/Spa'' www.giplait.dz**

ARTICLE 05 : IDENTIFICATION DES FOURNITURES :

Les producteurs et/ou fournisseurs auxquelles s'adresse le présent appel doivent présenter les qualifications requises pour fournir un produit de qualité loyale et marchande.

Les matières premières laitières concernées sont :

- Poudre de Lait écrémé.
- Poudre de Lait entier.
- Fromage Cheddar.

Groupe LAIT (GIPLAIT) spa * COMMISSION DES MARCHES

ARTICLE 06 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les opérateurs qualifiés et désireux de soumettre leur candidature sont invités à faire parvenir leur dossier par courrier électronique à l'adresse suivante **directiongenerale@giplait.dz**
giplaitcommissiondesmarches@giplait.dz
Le dossier doit être constitué des éléments ci-après.

- Une fiche de présentation complète de la société ;
- Une copie du Statut Juridique de l'opérateur ;
- Une copie conforme du Registre de Commerce ;
- La liste des :
  - ✓ Principaux Actionnaires de la société ;
  - ✓ Principaux Gestionnaires de la société ;
  - ✓ Principaux Clients ;
- Les Bilans Financiers des (03) trois derniers exercices (états financiers certifiés) ;
- Les références bancaires ;
- Le présent cahier de charges daté, paraphé et signé ;
- Tout autre document et/ou information pouvant aider le Groupe du Lait **''GIPLAIT/Spa''** à mieux identifier l'opérateur et apprécier ses capacités et ses qualifications.

ARTICLE 07 : PRESENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le Dossier de candidature doit porter la mention :

« AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'ELABORATION DE LA SHORT LIST DES FOURNISSEURS DE MATIERES PREMIERES LAITIERES »

ARTICLE 08 : DELAI DE PREPARATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La durée de préparation des dossiers de candidature est fixée à Trente**(30) jours** à compter de la date de la première publication dans la presse et sur le site web du Groupe Lait **''GIPLAIT/Spa''**.

Tout dossier parvenu au-delà de ce délai, pour quel que motif que ce soit, ne sera pas accepté.

Groupe LAIT (GIPLAIT) / Spa ★ COMMISSION DES MARCHES

ARTICLE 9 : TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'évaluation des dossiers de candidature sera assurée par la commission d'ouverture et d'évaluation du Groupe du Lait " **GIPLAIT/Spa"** conformément à la procédure des achats groupés de matières premières laitières du Groupe du Lait " **GIPLAIT/Spa"**.

La commission d'évaluation des dossiers de candidature élaborera la liste des candidats retenus à inscrire sur la short List, composée des fournisseurs à consulter lors des opérations d'achat de matières premières laitières, objet du présent appel à présélection.

ARTICLE 10 : DROIT RECONNU AU GROUPE LAIT « GIPLAIT/SPA » D'ACCEPTER OU DE REJETER TOUTE L'OFFRE

Groupe du Lait " **GIPLAIT/Spa"** se réserve le droit d'annuler ou de relancer cet appel à candidature si le nombre de candidats est jugé insuffisant.

ARTICLE 11 : NOTIFICATION

Le Groupe notifiera par écrit aux candidats retenus la confirmation de leur inscription sur la short List.

Fait à ……., le……..

Le Soumissionnaire
« lu et approuvé »

(Cachet et signature)

Groupe LAIT (GIPLAIT) / SPA
COMMISSION DES MARCHES